

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 22

Artikel: Primes du "Conteur vaudois"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On le lui a rendu à condition cependant qu'il ne le tue que Jusqu'à nouvel ordre afin de pouvoir le reproduire s'il en est requis.

Les Citoyens Rodolphe R.... et Henri R.... ont de même protesté pour leur Journée.

Le Citoyen Juge de paix conformément à l'article 95 de la Loy du 6 Juin donné un mandat d'arrêt pour que le prévenu soit mis dans la maison d'arrêt du Tribunal.

Liste des frais résultant de l'enquête faite par le Citoyen Juge de Paix du Cercle de contre Jacob-François de ... au sujet d'un Vol de Cochon commis par ce dernier le 25 Xbre 1803.

1803. Xbre 26. Pour le mandat de prise de Corps § I et II L. — 5

Aux deux huissiers pour être allé Saisir à ... le dit B. 4 —

A deux gendarmes d ... les accompagnant, étant allé de nuit et à trois lieues de... 3 —

A l'huissier l'entrée en chambre d'arrêt du prévenu. 8 —

Au dit pour la Sortie 8 —

Au dit pour avoir donné à dîner au prévenu. 9 —

Au propriétaire du porc et à un homme mis à la poursuite du dit animal 4 —

Au dit propriétaire, sa Journée et avoir paru le lendemain devant le Juge de paix. 2 —

Pour la Journée de deux témoins. 2 —

Au Juge de paix pour l'Enquête 1 —

A greffier idem 1 —

A l'huissier 10 —

Pour expédition du verbal 2 10

Pour le Sceau au pied du dit 2 —

Pour enrégistrement du dit verbal 2 10

Pour le mandat d'arrêt § I et II 5 —

Pour régistration de cette liste expédition et timbre. 1 2

L. 29 09

La livre étant divisée en 20 batz, ce qui fait que l'addition donnant 22 livres et 69 batz fait au total 25 livres et 9 batz.

Lé bounès villhès.

Lè z'einfant sant crofet, tot parâi, desai on dzor Louis Favrat. Ma fâi, l'avâi résô, car dâi dzors que y'a, lè sein pi que dâi diablios. L'ein racontavé iena qu'allavé dinse.

— Jò i-to z'u sta matenâ que te n'i pas z'u au pridzo ? demandave la Marienne à son bouëbo. Té l'avé-io pas de, dis-vâi ? lo i-to z'u, dis ?

— Lé David que m'a de d'allâ avoué li devant tsi leu, po djui à la pliota.

— Et qu'as-tou gagni ?

— Gagnivo cinq courtze, mâ en apri m'a tot railliâ.

— Vâi-tou ora, se t'êtâ z'u au pridzo, te n'arâ pas perdu.

— Oï, mâ David ne lâi e pas z'u assebin, et m'a tot parâi gagni mè dix courdze.

* * *
Lè assebin lo mimo que contavo on djour stasse :

Duè compagnons vayant passâ on hommo qu'avai 'na tota petiouta concheince :

— Crayo ma fai que lè X.. que s'ein va aô pridzo.

— Lo bon sang ! Avoué on chômo à quattro partia.

— Pardi ! vayo prau; mâ que dau diablio lâi va-te fêre ?

— Cein que lâi va fêre ?

— Oï.

— Va sè catzi derrâi lo bon Dieu, po qu'on ne vâi pas cein que robè.

* * *

Vouaiquiè onco iena.

On gaillâ qu'avâi roba on caion à la fairè d'Etsalleins et qu'êtâi zu devant lo dzudzo, ne volliâ pas que sâi de :

— Ma fâi, monsu lo dzudzo, lâi dio, vo lo deri tot franc; ié trovâ lo caion qu'avâi rontu l'étatze, et, quand lè z'u rattrapâie, n'a pas étâ quiesction, l'iro fort qu'on diastro, peinsadè,

on caion de trei ceint; et l'a tant teri que dè sein lo pas que i'en è éta lo maitro. D'ailleu cliau que m'ant eimpougn lo pouant dere, se l'è mè que i'enmenâvo lo caion, et se n'e pas petou lo caion que m'enmenâve.

A trâi fut bon !

Le « Mois de mai ».

Nous demandions, dans l'un des derniers numéros du *Conteur*, qu'on voulût bien nous faire part des couplets chantés à la fête célébrée, dans plusieurs de nos villages du pied du Jura, le premier dimanche de mai.

Notre appel a été entendu. De plusieurs côtés nous sont parvenues des lettres avec les vers chantés et même la musique — que l'on trouvera plus loin.

Voici, par exemple, les paroles chantées à Juriens :

Voici le joli mois de mai,
Ah ! qu'il est beau ! ah qu'il est gai !
Voici la saison où toutes les fleurs
Prennent leurs couleurs.
Rêjouissons-nous au Seigneur ! (bis.)
En m'en allant sur ces rochers,
J'entends le rossignol chanter.
Dit en chantant agréablement :
Voici le printemps,
Filles, passez bien votre temps. (bis.)
Filles qui avez quarante ans,
Vous avez passé votre temps ;
Vous l'avez passé, vous le passerez
Sans vous marier.
Belles, il faut vous consoler. (bis.)

* Variante : Pour jamais vous marier.

Notre Seigneur a un jardin
Qui est tout planté de jasmin,
De romarin, de romarin,
De roses aussi,
C'est pour donner à nos amis (bis.)

* Variante :
Qui est tout bordé de romarin,
De jasmin, de roses aussi.
Si vous ne voulez rien nous donner,
Ne nous faites pas ici rester.
Le jour s'en va et la nuit vient,
Nous ne gagnons rien.
Sommes-nous donc ici pour rien ? (bis.)

LES REMERCIEMENTS

Redoublons nos vœux
En vous faisant nos adieux,
En vous demandant pardon
Si nous vous incommodons.
Que ce Dieu si doux
Nous rassemblé tous
Dans son saint paradis.
Que Dieu vous bénisse aussi,
Ainsi soit-il !

Variante :
Dans son saint paradis,
Pour nous en réjouir,
Après nous avoir bénis,
Que Dieu vous bénisse aussi,
Ainsi soit-il !

Voici la musique :

Le mois de mai.



La quête de mai.



A Croÿ, la note religieuse est plus accentuée :

Voici ce joli Mai venu,
Chrétiens, il faut nous réjouir.

Voici la saison

De toutes les fleurs,

Publiions l'honneur,

Rêjouissons-nous au Seigneur !

Notre Seigneur a un jardin,

Qu'il a fait de sa propre main.

Dans ce beau jardin,

Il y croît des biens,

Du pain et du vin ;

C'est pour nourrir tous ces humains.

Puisqu'il a tant souffert pour nous,

Tâchons de nous tous convertir,

Afin que par lui,

Nous soyons bénis,

Afin que ce jardin

Ne soit pas travaillé en vain.

Nous vous remercions désormais

D'avoir donné du joli Mai.

De votre chère bonté,

Faite par amitié.

Vous la recevrez un jour,

Au Royaume des cieux.

Quels sont les autres villages vaudois où le mois de mai est encore chanté ? Nous serions heureux de les connaître.

A. B.

Assaut d'étoiles. — Demain les Rochers de Naye seront pris d'assaut par les Stelliens de Lausanne, vieux et jeunes. On y fera surtout assaut de gaieté et de galanterie, puisque l'ordre de marche indique : « Excursion en famille, par train spécial » et que les amis et amies de Stella y seront conviés, « afin que cette excursion, dit la circulaire, dévienne une véritable fête et une imposante manifestation de la famille et de l'amitié stelliennes. »

Départ d'Ouchy-Lausanne, par bateau à 8 h. 47 ; à 1 heure, dîner facultatif à l'hôtel des Rochers de Naye ; à 2 h., rendez-vous officiel au même hôtel ; à 3 h., thune stelliennes sur la pelouse ; à 6 h. 25, départ de Territet pour Ouchy.

L'oasis. — En été, quand le théâtre est fermé, la barque des divertissements lausannois a le cap sur Bel-Air. Le *Kursaal* monopolise les réjouissances. Aussi prépare-t-il toujours, pour cette saison, des programmes exceptionnels, dont l'attrait fait oublier, à ceux que le devoir rive au sol de la capitale, l'ardeur des rayons solaires. On va aux Variétés pour être au frais et se divertir. Il y a en ce moment un numéro que tout le monde veut entendre : l'hommesonnerie : Dig, din, don, him, boum ; dig, din, don, bim, boum !

NEL

Primes du « Conteur vaudois. »

Ensuite d'arrangements, nous offrons, à nos lecteurs, les ouvrages suivants :

L. Favrat. Mélanges vaudois. fr. 1.50 au lieu de fr. 3.50
Causeries du Conteur vaudois (1^{re} série, 2^{me} édit., illustrée). » 1.20 » 2.-

L. Monnet. Au bon vieux temps des diligences » 1.20 » 2.20
C.-C. Dénérâez. La vilhe melice » 1.20 » 2.20
dâo canton de Vaud . . .

Port en sus.

La rédaction: J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.